

## **DÉBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

### **SYNDICAT MIXTE NUMERIAN**

### **EXERCICE 2023**

### **(23 février 2023)**

## **I. RAPPELS REGLEMENTAIRES**

Le DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif pour certaines collectivités [de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus].

Cette étape doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT.

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération de l'assemblée délibérante.

Le rapport et la délibération doivent être transmis en Préfecture.

Le rapport fait l'objet d'une publication.

## **CONTENU DU RAPPORT**

Ce rapport doit comporter :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.
- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre ;
- La présentation des engagements pluriannuels ;
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Le rapport comporte également les informations relatives :

- À la structure des effectifs ;
- Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- À la durée effective du travail.

---

## II. INTRODUCTION

L'année 2022 aura constitué une année de continuité dans les fondamentaux caractérisant les missions et activités de NUMERIAN.

Les audits juridiques et financiers, réalisés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021, n'auront pas trouvés un débouché opérationnel en 2022

L'année 2022 aura donc été marquée par une stabilité dans l'activité et les offres proposées par NUMERIAN à ses adhérents et clients. Le produit COSOLUCE a ainsi affiché une dynamique d'adhésion remarquée.

La vie sociale de NUMERIAN aura vu se dérouler en septembre 2022 les élections professionnelles. Toutefois, compte-tenu du nombre insuffisant de fonctionnaires au sein du syndicat mixte, ces élections ont été placées sous la responsabilité et la gestion matérielle du Centre de Gestion de l'Ardèche (moyens matériels, et opérations de vote en ligne).

Par ailleurs, les effectifs auront affiché un « turn over » important et la démission de la Directrice à la fin de l'année 2022.

Le début d'année 2023 voit donc l'arrivée d'une nouvelle direction dont la mission consiste en :

- La mise en œuvre des principales conclusions des audits réalisés en 2021 afin de consolider et professionnaliser l'architecture administrative et fonctionnelle de NUMERIAN (les obligations juridiques de toutes natures, les procédures, etc.) ;
- La définition d'axes stratégiques permettant de poursuivre et d'améliorer la qualité du service technique rendu au plus près des territoires, tout en développant des usages attendus par les collectivités et les habitants. Le projet de Data center fera l'objet d'une étude actualisée au vu des contacts établis avec différents partenaires dont la Banque des territoires et des évolutions dans le secteur de l'hébergement et du traitement des données ;
- La mise en place d'une organisation lisible en interne comme pour les adhérents et clients du SM NUMERIAN, avec deux accents particuliers, l'un sur la qualité de service et son évaluation, et l'autre sur le développement d'usages et les innovations. Cette organisation simplifiée et lisible permettra une transversalité concrète au sein d'un Comité de direction repensé et outillé pour mettre en œuvre et rendre des comptes aux élus, et une polyvalence accrue dans les métiers de l'assistance ;
- Une adaptation des profils de compétence et un plan de formation pour gérer cette transition importante destinée à conforter la place de NUMERIAN dans le secteur des acteurs du numérique public.

Ce rapport se concentre donc dans un premier temps sur un bilan financier et un second temps de tracer dans les grandes lignes les projections possibles pour 2023, dans la perspective du vote du budget primitif pour 2023 en mars 2023.

### III. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

#### 2 STRUCTURES ET 2 BUDGETS : LE SM ET L'EPIC

NUMERIAN est composé de 2 entités : Le Syndicat et l'EPIC.

- Le Syndicat mixte :
  - o Création en 1995 ;
  - o Budget en nomenclature M57 depuis l'exercice 2021.
  
- L'EPIC NUMERIAN :
  - o Création janvier 2017 ;
  - o Gestion et développement de l'activité commerciale et industrielle du Syndicat Mixte NUMERIAN ;
  - o Budget en nomenclature M4.

Le présent DOB est concentré sur le budget du Syndicat Mixte.

#### LES ADHERENTS DU SYNDICAT MIXTE

Les adhérents sont répartis entre 5 collèges selon leur nature.

La composition des membres : le Conseil Départemental de l'Ardèche, 12 intercommunalités, 88 communes, et 15 syndicats.

En 2022, nous avons enregistré une nouvelle adhésion : la commune de Donzère (6 nouvelles adhésions en 2023).

#### LES AGENTS

NUMERIAN compte à ce jour au total 41 agents à ce jour, répartis comme suit :

- 15 agents sur le SM (13 titulaires et 2 contractuels, dont 2 mis à disposition).
- 26 agents salariés de droit privé sur l'EPIC.

#### LES ANTENNES

NUMERIAN est présent en 4 lieux :

- **Le siège à Le Pouzin**  
Le Syndicat est propriétaire du bâtiment de 850m<sup>2</sup>.  
36 agents (EPIC/SM) sont rattachés au Pouzin
  
- **L'antenne historique à St Agrève, qui sera mis à la vente au 1<sup>er</sup> trimestre 2023**

Le Syndicat est propriétaire du bâtiment de 260 m<sup>2</sup> (60m<sup>2</sup> utilisés salle à manger).

- **L'antenne de Saint-André en Vivarais**

Le Syndicat loue un bureau de 15 m<sup>2</sup> à la commune de Saint-André en Vivarais.

3 agents SM sont rattachés à ce site, représentant 2,24 ETP actifs

- **L'antenne d'Annonay**

Le Syndicat loue des bureaux à la pépinière d'entreprise de Vidalon gérée par l'Agglo d'Annonay.

2 agents SM à temps plein sont rattachés au site d'Annonay

- **L'antenne de Privas**

Ce sont les anciens bureaux utilisés avant le déménagement au Pouzin.

Le Syndicat est propriétaire du bâtiment de 249 m<sup>2</sup>.

Le datacenter est toujours en activité sur ce site (12m<sup>2</sup>), qui devra être libéré au plus tard fin 2024.

L'équipe d'administration Système et réseaux utilise les bureaux ponctuellement lorsque des interventions le nécessitent en temps normal.

Aucun agent n'est rattaché administrativement à cette antenne.

## SITUATION COMPTABLE A CE JOUR (SM 2022)

### Situation comptable par chapitre Dépenses / Recettes

DEPENSES - INVESTISSEMENT							
Code	Libellé	Total budget 2021	Réalisé 2021	% Réalisé 2021	Total budget 2022	Réalisé 2022	% Réalisé 2022
16	Emprunts et dettes assimilés	51 800,99 €	29 423,03 €	56,80%	52 058,33 €	29 423,03 €	56,52%
20	Immobilisations incorporelles	10 034,39 €	0,00 €	0,00%	50 000,00 €	35 796,00 €	71,59%
21	Immobilisations corporelles	1 179 500,00 €	8 743,20 €	74,00%	1 178 567,61 €	37 842,10 €	3,21%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 673,63 €	3 673,63 €	100,00%	3 673,63 €	3 673,59 €	100,00%
	<b>Totaux</b>	<b>1 245 009,01 €</b>	<b>41 839,86 €</b>	<b>3,36%</b>	<b>1 284 299,57 €</b>	<b>106 734,72 €</b>	<b>8,31%</b>
DEPENSES - FONCTIONNEMENT							
011	Charges à caractère général	549 124,27 €	294 679,35 €	53,66%	552 048,28 €	544 973,59 €	98,72%
012	Charges de personnel et frais assimilés	864 670,00 €	550 783,05 €	63,70%	792 620,00 €	579 354,23 €	73,09%
65	Autres charges de gestion courante	33 202,00 €	29 462,27 €	88,74%	33 351,00 €	33 326,09 €	99,93%
66	Charges financières	10 964,27 €	4 788,80 €	43,68%	13 988,00 €	4 450,44 €	31,82%
67	Charges spécifiques	2 999,90 €	1 956,00 €	65,20%	4 000,00 €	0,00 €	0,00%
023	Virement à la section d'investissement	3 673,63 €	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00 €	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 789,75 €	49 259,75 €	115,12%	79 316,64 €	48 671,92 €	61,36%
	<b>Totaux</b>	<b>1 507 423,82 €</b>	<b>930 929,22 €</b>	<b>61,76%</b>	<b>1 475 323,92 €</b>	<b>1 210 776,27 €</b>	<b>82,07%</b>
RECETTES - INVESTISSEMENT							
Code	Libellé	Total budget 2021	Réalisé 2021	% Réalisé 2021	Total budget 2022	Réalisé 2022	% Réalisé 2022
10	Dotations, fonds divers et réserves	20 000,00	0,00	0,00%	19 017,42	29 880,00	157,12%
13	Subventions d'investissement reçues	550 000,00	0,00	0,00%	550 000,00	0,00	0,00%
16	Emprunts et dettes assimilés	500 000,00	0,00	0,00%	500 000,00	0,00	0,00%
001	Excédent d'investissement reporté	128 545,63	128 545,62	100,00%	135 965,51	0,00	0,00%
021	Virement de la section de fonctionnement	3 673,63	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	42 789,75	49 259,75	115,12%	79 316,64	48 671,92	61,36%
	<b>Totaux</b>	<b>1 245 009,01</b>	<b>177 805,37</b>	<b>60,16%</b>	<b>1 284 299,57</b>	<b>78 551,92</b>	<b>6,12%</b>
RECETTES - FONCTIONNEMENT							
013	Atténuations de charges	16 000,00	9 223,91	57,65%	20 000,00	6 336,86	31,68%
70	Produits des services, domaine et ventes divers	84 000,00	81 657,79	97,21%	84 000,00	79 858,75	95,07%
74	Dotations et participations	861 400,00	808 747,50	93,89%	805 400,00	739 631,90	91,83%
75	Autres produits de gestion courante	17 000,00	43 056,49	253,27%	14 000,00	3 741,54	26,73%
77	Produits spécifiques	0,00	6 470,00	-100,00%	0,00	4 912,42	-100,00%
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et p	1 000,00	1 000,00	100,00%	1 000,00	0,00	0,00%
002	Excédent de fonctionnement reporté	524 350,19	524 350,19	100,00%	547 250,29	0,00	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 673,63	3 673,63	100,00%	3 673,63	3 673,59	100,00%
	<b>Totaux</b>	<b>1 507 423,82</b>	<b>1 478 179,51</b>	<b>98,06%</b>	<b>1 475 323,92</b>	<b>838 155,06</b>	<b>56,81%</b>

## IV. LE BUDGET : SECTION DE FONCTIONNEMENT

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

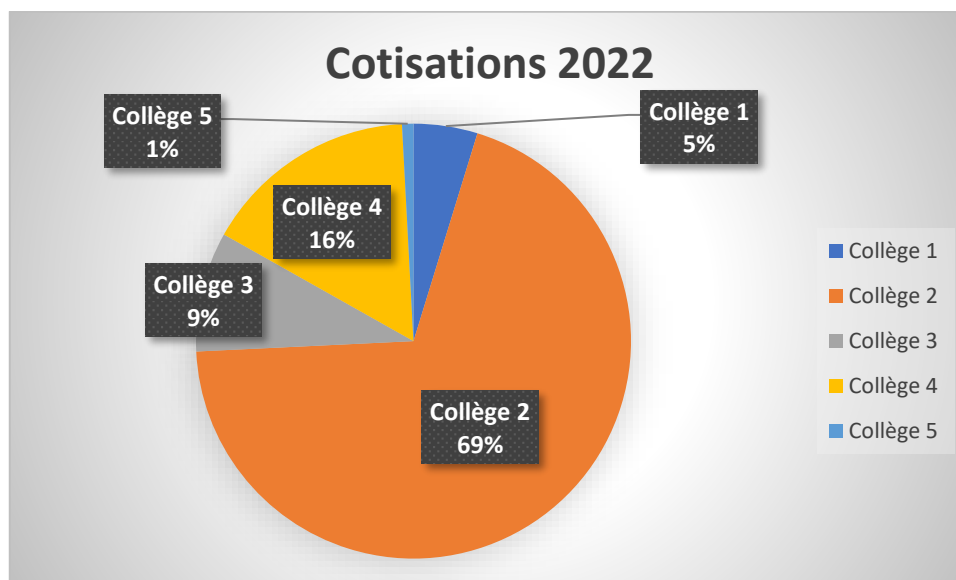
Le Syndicat a 4 principales sources de recettes :

- Les recettes de cotisation des adhérents
- Les recettes d'exploitation de la plateforme SIG GéoArdèche
- Les recettes de la maintenance informatique dans les Espaces Publics Numériques

- Les subventions dans le cadre des projets spécifiques menés avec

## LES COTISATIONS DES ADHERENTS

Montant total des cotisations 2022 = 687 599,40€



Collège 1 - <i>Communes isolées de +5000hbs</i>	Collège 2 - <i>Intercos</i>	Collège 3 – <i>Communes isolées de -5000hbs</i>	Collège 4 - <i>Conseil Départemental Ardèche</i>	Collège 5 - <i>Syndicats</i>	Total
32 692,20 €	477 764,90 €	61 342,30 €	110 000,00 €	5 800 €	687 599,40 €

## LE SERVICE GEOARDECHE

Depuis octobre 2013, **GéoArdèche** propose pour les partenaires publics des services autour de l'information géographique : visualisation, exploitation du cadastre, constitution de carte, déploiement d'applications métiers, diffusion de flux web, contrôle de données, catalogage, formation, assistance et accompagnement des utilisateurs sur le SIG.

En 2015, la mutualisation du SIG avec le Département de l'Ardèche et la mise en œuvre d'une application ADS (Autorisations du Droit des sols) en lien avec l'application cadastre accroît l'activité autour de GéoArdèche (NB : la facturation du service ADS est faite sur l'EPIC).

**Montant total des participations pour GéoArdèche en 2022= 67 908,70€**

Les participations des intercommunalités et institutions parapubliques reçoivent sur le service (environ 45000€).

(13 intercos, Ardèche Habitat, Chambre d'agriculture, CRPF Rhône-Alpes, Fédération de chasse, Fédération de pêche, SAFER, syndicats d'eaux, mairies isolées, etc.).

## LE SERVICE DE MAINTENANCE INFORMATIQUE DANS LES ESPACES PUBLICS NUMERIQUES

Les équipes de NUMERIAN font la maintenance dans une vingtaine d'espaces publics numériques répartis sur le territoire de l'Ardèche.

Ce service de maintenance est accompagné d'une mise à disposition de matériel par Numérian.

Depuis 2019 il a été convenu par l'équipe en place que 50% des recettes annuelles du service (environ 7000€ en 2020) soient réinvesties dans de l'achat de matériel neuf tous les ans afin de renouveler le matériel régulièrement (les premières installations datant de plus de 5ans). Pour 2021, aucun renouvellement n'a été fait. Pour 2022, un certain nombre d'équipements sera à envisager.

## LES SUBVENTIONS du CD26

NUMERIAN intervient au titre du département de la Drôme dans le cadre du « Pass Numérique ». Nous agissons en tant que relai pour la distribution des chèques APTIC auprès des bénéficiaires résidents drômois qui sollicitent un accompagnement par le biais de modules de formation pour l'initiation aux démarches quotidiennes dématérialisées.

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement en 2022 reviennent à une forte progression pour certains chapitres en comparaison à l'année précédente.

Le chapitre 011 est en progression de +84 % (exercice 2022 qui a eu une année pleine comme en 2019, 2020 et 2021 ont été tronquées en rapport avec la crise sanitaire), le reste est à peu près stable. Le chapitre 012 est en hausse de 5% environ.

---

## V. LE BUDGET : SECTION D'INVESTISSEMENT

Le nouvel organigramme pour cette nouvelle année s'articulera sur 3 pôles distincts :

1 – Pôle Support / Qualité de services (*Orientation de qualité de service avec acquisition de type glpi et d'équipements pour les techniciens visant à mieux rendre compte de leur activité et permettre un véritable retour client sur le service offert*) :

- Acquisition d'un logiciel de type GLPI ou un perfectionnement/approfondissement du logiciel ODOO (en l'état un devis d'audit de 13 000€ TTC est en cours de validation).
- Acquisitions de 4 smartphones + carte SIM (en prévision de nouveaux arrivants pour remplacer les départs et mettre à niveau les moyens humains) (env. 2 000€ TTC)
- Obtenir une certification ISO 9001 (env. 20 000€) - *Cette norme définit des exigences pour la mise en place d'un système de management de la qualité pour les organismes*

souhaitant améliorer en permanence la satisfaction de leurs clients pour des services conformes.

- Prévoir un budget matériel informatique interne pour l'ensemble de NUMERIAN (budget à prévoir à la baisse en comparaison des deux dernières années)

En fin d'année 2022, nous avons effectué une remise à niveau du parc informatique des agents (politique RH).

## 2 – Pôle Développement / Innovation :

- Achats de serveurs (en partie via notre emprunt EPIC en cours de déblocage) :

*Pour des raisons de vétusté il est impératif de changer certains de nos serveurs Datacenter.*

*Un premier changement a été effectué en cette fin d'année 2022 pour un montant de 22 000 euros l'unité. D'autres investissements seront à prévoir sur l'exercice 2023 et les suivants dans le cadre de la refonte de l'architecture serveurs.*

- Equipements Cybersécurité (demande de subvention auprès de l'ANSSI)
- Acquisitions de licences Carte@DS (+ formations) - env. 29 000€ TTC :

*L'achat de licences logicielles GNAU dans le cadre de l'évolution réglementaire prévue au 1er Janvier 2022 avec l'entrée en vigueur de la Saisine par Voie Electronique (SVE) dans le domaine de l'urbanisme. Les administrés devront être en mesure de déposer leurs demandes d'autorisations d'urbanisme en ligne dès le 1er Janvier de l'année prochaine.*

*Nos services ont d'ores et déjà commencé à déployer l'installation nécessaire à cette mise à jour réglementaire. Dès 2022, 9 collectivités qui émargent déjà auprès de NUMERIAN pourront compter sur l'accompagnement technique de nos agents. Pour 2023, nous prévoyons la sortie d'Operis pour 2 collectivités qui iront chez Carte@DS.*

## 3 – Pôle Administratif :

Prévoir un logiciel de SIRH ainsi qu'un logiciel de comptabilité et de facturation (partir sur autre chose ou approfondir ODOO ou optimiser COSOLUCE)

## 4 – Service Communication :

Evolution du logo et charte graphique NUMERIAN

## 5 – Service Achats / Bâtiments :

Evolution du bâtiment du Pouzin :

- Création d'une cloison et d'une porte à la salle de formation pour faire 2 bureaux (env. 3 000€ TTC)
- Nettoyage du toit végétalisé (env. 20 000€ TTC)
- Refaire la route du parking

Acquisitions ou locations de nouvelles voitures (Lot 2)

- RECETTES

- 29 880€ de FCTVA sur le chapitre 10
- 48 671,92€ de dotations aux amortissements sur le 040

- DEPENSES



- Immobilisations incorporelles 34 500 € : achats de licences logiciel équivalentes à celles utilisées sur GéoArdèche) - Remboursement de capital de 30 000 € : crédit d'achat du bâtiment

---

## VI. POINT SUR LA DETTE

Le Syndicat a un seul emprunt en cours à ce jour.

Il avait été emprunté le montant de 600k€ en Décembre 2016 afin d'acquérir les locaux du Pouzin.

L'annuité est de 30 000 € : un seul versement annuel au mois de Février.

Le remboursement est linéaire constant chaque année.

La fin du remboursement est prévue en Février 2035.

---

## VII. Restes à réaliser (RAR) ET BESOINS DE FINANCEMENT

Nous avons pour 16 344,98€ de RAR :

- 15 080,78€ d'autres matériels informatiques (21838)
- 1 106,10€ d'autres matériels de bureau et mobiliers (21848)
- 158,10€ d'autres immobilisations corporelles (2188)

---

## VIII. PROVISIONS

Le Syndicat dispose d'une provision pour risques et charges de 120 000€ qui apparait au bilan.

## IX. UNE ANNÉE 2023 DEVANT MARQUER UN NOUVEL ÉLAN DE NUMERIAN

Le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2023 sera consacré à la mise en œuvre opérationnelle des principales conclusions des audits réalisés en 2021 afin de consolider la structure administrative et financière de NUMERIAN.

**À ce titre, l'ensemble des écritures budgétaires et comptables devront être optimisées dans l'intérêt de la solidité financière de NUMERIAN.**

## Une situation financière ne présentant pas des signaux d'alerte optimisée dans sa structure et ses écritures

Principales conclusions de l'audit Stratorial (2021) qui demeurent d'actualité après une année 2022 sans actions correctrices de fond :

- Les recettes et les charges du SMN connaissent des évolutions similaires, la situation est donc maîtrisée.
- Les charges à caractère général et les charges de personnel représentent 93% des charges du syndicat.
- La maîtrise budgétaire du SMN passe ainsi par le contrôle et le suivi de ces deux postes, qui ont augmenté assez fortement sur le mandat précédent.
- Concernant la politique d'investissement : de manière générale, sur la période 2014-2020, la collectivité a dégagé chaque année un besoin de financement qui a principalement été financé par la CAF nette et l'emprunt (emprunt nouveau de 600K€ contracté en 2016).
- La situation financière du syndicat est particulièrement saine. La dette est par ailleurs faible et les excédents peuvent être mobilisés.
- Le niveau de l'épargne brute pourrait être davantage stabilisé, cela permettrait une meilleure prévisibilité de la situation financière de la structure, notamment si un endettement plus élevé est prévu.

**Le 1er semestre 2023 sera consacré à la confection d'une prospective financière sur 5 ans** intégrant la stratégie en matière de services et d'usages innovants et la rationalisation des méthodes commerciales et de gestion (politique des achats, qualité de service aux standards, suppression des doublons et solutions contestés par les clients, etc.)

### S'agissant des enjeux financiers et économiques

- **L'actualisation de la grille tarifaire** (avril-mai 2023) après examen des modèles économiques sous-jacents ;
- **La définition d'une politique d'achat** structurée et conforme au droit (été 2023), dans l'intérêt des membres et clients de NUMERIAN ;
- Des **imputations budgétaires optimisées** (fonctionnement-investissement), et une analyse financière partagée avec la DFIP (1<sup>er</sup> trimestre 2023 avant le compte administratif).

### S'agissant des enjeux commerciaux

- **L'analyse des modèles économiques** de sous-traitance par NUMERIAN, voire en développement d'éditeurs de logiciels (Cosoluce) ;
- **L'optimisation des solutions implantés à NUMERIAN** afin de mettre un terme aux multiples saisies de toutes natures et de réduire le coût en temps-homme et financier d'outils redondants et parfois non interfaçables ;
- **Le développement et l'amélioration d'offres** dans les domaines de la cybersécurité, du droit des sols, et de l'éducation (primaire), etc.

- **Le développement d'outils de reporting interne, et de qualité** (GLPI et équipements des techniciens) ;
- **Mise en œuvre d'un portail NUMERIAN à la disposition des membres et clients** (avant l'été 2023 : rappel des offres, factures, etc.).

**Un schéma directeur des usages numériques et de la qualité de service** sera confectionné au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023, couvrant la période 2023-2028 et destiné par ailleurs à établir les liens entre le SM et l'EPIC en matière d'objectifs assignés par le premier au second (cf. audit RETEX, 2021).

### S'agissant des enjeux organisationnels et RH

- **Stabiliser et adapter les profils de compétences aux besoins de NUMERIAN** (recrutements et plans de formations) ;
- Confection d'un « **rapport social** » conformément aux obligations légales (cf. audit RETEX, 2021) ;
- Confection d'un **règlement intérieur et de tous les documents prévus par les textes**, manquant à ce jour.

Dans un contexte macro-économique et de finances publiques sous tension en raison des effets sur l'inflation (hausse des coûts de l'énergie et des matières premières, etc.), le projet de budget pour 2023 du syndicat mixte comme de l'EPIC devront être marqués par :

- **La maîtrise des charges d'exploitation courante** fortement exposées aux effets de l'inflation (carburants, électricité, etc.) par un effort d'économies et une politique des achats rationnelles et offrant la lisibilité attendue ;
- **Une politique RH revisitée et ajustée** en fonction de l'évolution du modèle économique de Numérian : reconnaître l'engagement, disposer des compétences utiles, éviter de réaliser le modèle économique de sociétés extérieures aux dépens de Numérian ;
- **Des enveloppes d'investissement** fléchées pour une période pluriannuelle de 3 ans au minimum afin d'ajuster et d'optimiser la solidité financière de Numérian.

Numérian proposera également des services nouveaux en vue de gagner des nouveaux membres et clients dont les attentes sont vérifiées.